Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET D'UN CENTRE ROMAND D'INFORMATION SUR LES CROYANCES

Le Conseiller d'Etat Claude Ruey précise la position vaudoise : Vaud ne s'est pas retiré du projet

Un communiqué de presse du Département de justice et police genevois indiquant que le canton de Vaud s'était retiré du projet romand de création d'un Centre d'information sur les croyances et laissant entendre qu'il avait entraîné d'autres cantons dans son sillage, le chef du Département des institutions et des relations extérieures précise la position vaudoise.

La Commission intercantonale sur les dérives sectaires proposait la création d'un Centre d'information sur les croyances revêtant la forme d'une fondation de droit privé. Le Conseiller d'Etat Claude Ruey, convaincu de la nécessité de créer un tel centre, a il est vrai émis des réserves, mais uniquement au sujet de la structure proposée, et cela pour deux raisons : le rattachement universitaire de ce centre présenterait l'avantage de permettre aux universitaires d'accroître leur intérêt pour les réalités quotidiennes de notre société; il éviterait la création d'une structure nouvelle, porteuse de risques de redondances avec les structures déjà existantes ou en voie de création. Il demandait donc que la piste du rattachement universitaire soit étudiée plus profondément.

Le Conseiller d'Etat Claude Ruey a formulé cette demande et ces réserves le 2 juin, lors d'une rencontre entre les gouvernements genevois et vaudois. Il les a précisées par écrit le 10 juin, en insistant sur le fait que sa position ne devait en tout cas pas être interprétée comme la manifestation d'une volonté de frein, et encore moins d'opposition, à la mise sur pied d'un centre d'information sur les croyances.

Sa demande n'a pas été prise en considération lors des Etats généraux sur les dérives sectaires du 2 juillet. Il regrette que le représentant du canton de Genève ait considéré aussitôt que le projet romand avait échoué et qu'il ait pris ce jour même la décision d'établir une structure cantonale. Il le regrette d'autant plus que le Conseil d'Etat vaudois a décidé ce même jour, sur sa proposition, de dégager les ressources nécessaires à cet effet.

Etant donné que les déclarations genevoises reposent sur une mauvaise compréhension de la position vaudoise, le Conseiller d'Etat Claude Ruey reprendra contact avec son homologue genevois pour que ce dernier puisse corriger son appréciation de la situation et que la collaboration intercantonale puisse se réaliser correctement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 juillet 1998

M. Claude Ruey, tél 021 / 316 40 00